

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 Novembre 2024  
Date de la séance : 3 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois décembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29  
Présents : 20  
Pouvoir : 2

Excusés : Sylvestre Gout, Anne-Claire Poignard,

Votants : 22

Absents : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Thierry L'huillier, Catherine Letellier,

Date d'affichage

Pouvoirs :  
Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024\_12\_03

**ACQUISITION DE TERRAIN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU le Code de l'urbanisme,  
VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),  
VU l'accord du 31 Octobre 2024 de la propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 01  
VU l'inscription à l'article 2111 des sommes nécessaires à l'acquisition,  
VU l'emplacement réservé PLE05 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé sur 09 mars 2020

**Considérant** que la parcelle cadastrée ZB 041 située rue de la libération le long de la Route départementale n°48 est en partie grevée par l'emplacement réservé,  
**Considérant** que cet emplacement réservé est destiné à développer le maillage de voies douces permettant de relier les quartiers de Beaulieu et Betteville à la vallée et au centre-ville.  
**Considérant** l'opportunité pour la Ville de se porter acquéreur de la propriété cadastrée ZB 01 d'une contenance approximative de 3340m<sup>2</sup>,  
**Considérant** que l'estimation de France Domaine n'est pas obligatoire pour les acquisitions amiables dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 € hors droit et taxes,  
**Considérant** que la parcelle dite « les hunières » est fiscalement repérée en prairie de classe 1

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée ZB 01 d'une contenance totale de 3340m<sup>2</sup>. sur la base de 3700€ nets vendeur
- **DIT** que les frais de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires
- **CHARGE** Maitre Thomas HOULEY de l'office CHANCÉ-VARIN & ASSOCIÉS de Pont l'Evêque, de la rédaction de l'acte,

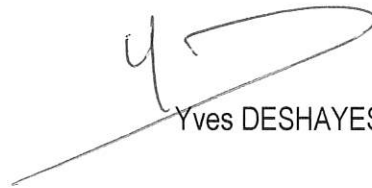
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES

